

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 9 décembre 2024

Présenté par les groupes Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen.ne.s, Socialiste, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, Conseiller départemental.

Vœu pour l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous.

Considérant la loi d'orientation des mobilités, fixant un calendrier de fin du monopole de la RATP et de la SNCF en Île-de-France.

Considérant le choix d'Île-de-France Mobilités d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des lignes de bus actuellement gérées par la RATP, et la substitution progressive de l'activité bus de l'entreprise publique RATP par 12 entreprises privées d'ici au 1er octobre 2025.

Considérant l'absence d'obligation européenne de privatisation des lignes de transports publics aujourd'hui exploitées par la RATP.

Considérant le retour d'expérience de la mise en concurrence des réseaux de bus de grande couronne où la qualité de service a été dégradée sur de nombreux secteurs et les coûts supportés par Île-de-France Mobilités augmenté contrairement aux engagements initiaux.

Considérant que ce basculement vers le privé entraîne d'ores et déjà une dégradation des conditions de travail des conductrices et conducteurs de bus de la RATP dont l'ajout d'une heure travaillée non-payée par jour.

Considérant que le transfert du personnel RATP se prépare actuellement sans aucune garantie de maintien des conditions de travail, ni de reprise de l'intégralité du personnel.

Considérant que cette incertitude engendre une vive inquiétude parmi les personnels de la RATP et a provoqué un millier de démissions ou abandons de poste depuis 2021.

Considérant que la perte d'attractivité du métier engendre une pénurie nationale de conductrices et conducteurs de bus.

Considérant l'importance pour la vie et l'attractivité économiques de notre région et de notre département d'un réseau de transports fonctionnel au quotidien et indépendant de stratégies propres à des groupes privés français ou étrangers.

Considérant les effets désastreux de cette situation sur les conditions de transports des usagers val-de-marnais et leurs conséquences économiques, sanitaires, environnementales et personnelles (retards, licenciements, véhicules surchargés, retour à l'automobile individuelle, etc.).

Considérant l'état très préoccupant des finances d'Île-de-France Mobilités, des hausses de tarifs successives et à venir appliquées aux usagers.

Considérant les coûts engendrés par le processus de privatisation, dont 4,9 milliards d'euros pour le rachat, par Île-de-France Mobilités, des seuls biens liés à l'exploitation.

Considérant l'urgence climatique, la crise énergétique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire celui de l'automobile lorsque cela est possible.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Demande à la Présidente d'Île-de-France Mobilités, la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP.

Demande à Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, d'annuler la hausse du passe Navigo prévue le 1er janvier 2025 qui porterait l'abonnement Navigo mensuel à 89 euros par mois.

Demande à Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, de revoir les contrats avec les opérateurs de bus de grande couronne pour améliorer la qualité de service, l'attractivité des métiers du transports et, le cas échéant, pour un dédommagement des usagers.

Demande à l'État et à Île-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables.

Demande au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui.

Exprime sa solidarité avec les usagers, les salariés des opérateurs et tous les personnels des transports publics d'Île-de-France.
